







Procédure file

Informations de base	
RSP - Résolutions d'actualité	2014/2952(RSP)
Procédure terminée	
Résolution le rapport de suivi 2014 concernant la Bosnie-Herzégovine	
Sujet 8.20 Elargissement de l'Union	
Zone géographique Bosnie-Herzégovine	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	 Affaires étrangères	 PREDA Cristian Dan	27/11/2014
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		 KHAN Afzal	
		 DZHAMBAZKI Angel	
		 RADOŠ Jozo	
		 ŠOLTES Igor	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Affaires générales	3362	16/12/2014
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Voisinage et négociations d'élargissement	HAHN Johannes	

Evénements clés			
16/12/2014	Débat au Conseil	3362	
14/04/2015	Vote en commission		
29/04/2015	Débat en plénière		
30/04/2015	Résultat du vote au parlement		
30/04/2015	Décision du Parlement	T8-0182/2015	Résumé
30/04/2015	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2014/2952(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité

Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 132-p2
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AFET/8/02008

Portail de documentation

Amendements déposés en commission	PE549.245	09/03/2015	EP	
Proposition de résolution	B8-0359/2015	27/04/2015	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T8-0182/2015	30/04/2015	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2015)461	22/09/2015	EC	

Résolution le rapport de suivi 2014 concernant la Bosnie-Herzégovine

Le Parlement a adopté une résolution préparée par sa commission des affaires étrangères sur le rapport de suivi 2014 concernant la Bosnie-Herzégovine.

Les députés rappellent que l'Union européenne a exprimé à plusieurs reprises son attachement sans équivoque à la perspective européenne de la Bosnie-Herzégovine et à son intégrité territoriale, à sa souveraineté et à son unité. Il encourage dès lors les nouveaux dirigeants de la Bosnie-Herzégovine à s'engager pleinement à réaliser les réformes institutionnelles, économiques et sociales nécessaires pour améliorer le niveau de vie des citoyens de Bosnie-Herzégovine et accomplir des progrès sur la voie de l'adhésion à l'UE.

Réformes : les députés soutiennent fermement l'intégration européenne de la Bosnie-Herzégovine et estiment que l'engagement accru de l'Union devrait être axé, entre autres, sur les questions socioéconomiques, l'environnement des entreprises, le cadre institutionnel, l'état de droit et la gouvernance, la politique en matière d'application de la législation, l'indépendance du système judiciaire, la lutte contre la corruption, la réforme de l'administration publique, la société civile et la jeunesse. Ils invitent les nouveaux dirigeants de Bosnie-Herzégovine à s'accorder avec l'Union sur une feuille de route bien définie en vue d'établir un calendrier de réforme large et ouvert qui permettrait au pays d'avancer sur la voie de l'intégration européenne.

Renforcement de la démocratie : le Parlement estime qu'il est essentiel de poursuivre les réformes politiques et la démocratisation du système politique. Il souligne que la prospérité économique n'est possible que si elle repose sur une société et un État démocratiques dans lesquels chacun a sa place. Pour le Parlement, la candidature de la Bosnie-Herzégovine à l'adhésion à l'Union ne sera pas retenue tant que des conditions institutionnelles appropriées n'auront pas été établies.

En ce sens, des réformes sont nécessaires dans l'administration publique qui est censée aider la Bosnie-Herzégovine à progresser sur la voie de l'adhésion et améliorer les conditions de vie des citoyens. Or, celle-ci reste fragmentée, politisée et dysfonctionnelle.

Lutter contre la corruption : le Parlement exhorte les autorités à faire de la lutte contre la corruption une priorité absolue, étant donné qu'elle n'a pas encore abouti à des améliorations satisfaisantes et que la corruption touche tous les secteurs, y compris la santé et l'éducation, mais singulièrement le système judiciaire.

Crimes de guerre : le Parlement demande par ailleurs des mesures pour renforcer la protection des victimes et améliorer les travaux du parquet de Bosnie-Herzégovine par un réexamen du traitement des dossiers de crimes de guerre. Le Parlement constate au passage qu'il y a encore 84.500 personnes déplacées à l'intérieur du pays ainsi que 6.853 réfugiés en Bosnie-Herzégovine. Il est préoccupé par les violations des droits des personnes rapatriées dans la République serbe de Bosnie.

Lutter contre le terrorisme : le Parlement prie les autorités de modifier le code pénal afin de renforcer la répression à l'égard du financement du terrorisme. Il se félicite de la modification du code pénal visant à interdire et à sanctionner l'adhésion à des groupes paramilitaires étrangers afin de prévenir la radicalisation d'ordre religieux.

Il constate que la Bosnie-Herzégovine reste un pays d'origine, de transit et de destination dans la traite des êtres humains. Il recommande aux autorités de prendre des mesures efficaces, y compris législatives, pour lutter contre le trafic de drogue et la traite des êtres humains et assurer la protection des victimes de la traite des êtres humains.

Personnes LGBTI et Roms : le Parlement estime qu'il est essentiel de promouvoir en Bosnie-Herzégovine une société ouverte et tolérante, dans laquelle les minorités et les catégories vulnérables soient protégées. Il encourage les autorités à mettre en œuvre des mesures de sensibilisation sur les droits des personnes LGBTI au sein des instances judiciaires et des services répressifs, ainsi qu'auprès du grand public. Il salue les progrès accomplis en ce qui concerne les besoins des Roms en matière de logement. Il encourage toutefois le gouvernement à prendre des mesures supplémentaires pour améliorer les conditions de vie des Roms en favorisant leur accès à l'emploi, à la santé et à l'éducation.

Développement économique : il estime que la Bosnie-Herzégovine a progressé de manière limitée sur la voie d'une économie de marché viable. Il est préoccupé par le fait que de graves lacunes dans l'environnement des entreprises continuent à avoir un effet négatif sur le

développement du secteur privé et les investissements directs étrangers. Il souligne que la prospérité économique et les perspectives d'emploi, en particulier pour les jeunes, sont essentielles pour le développement du pays. Il demande aux administrations de mettre en œuvre des réformes du marché du travail afin de lutter contre le taux de chômage très élevé.

Coopération régionale : le Parlement salue enfin l'attitude volontariste et constructive de la Bosnie-Herzégovine en matière de promotion de la coopération régionale. Il souligne l'importance capitale de bonnes relations de voisinage et invite les nouveaux dirigeants à poursuivre et à intensifier leurs efforts en vue de résoudre les différends frontaliers et les désaccords de propriété avec les pays voisins.